

Conseil municipal du 16 décembre 2019.

Le Conseil Municipal a pris trois délibérations concernant le personnel communal.

- une pour créer au premier janvier 2020 un poste d'ATSEM à temps plein annualisé pour l'école maternelle en remplacement du poste actuel qui était à 27/35^{ème} (sans changer de personne) correspondant à la réalité de l'emploi actuel.
- Une pour créer un poste d'employé communal à temps plein géré par Saint-Sorlin et partagé avec Vézeronce (19/35^{ème} à Saint-Sorlin et 16/35^{ème} à Vézeronce), pour remplacer l'employé municipal qui ne souhaitait pas reconduire son contrat. Une convention de mutualisation de personnel sera signée avec la commune de Vézeronce-Curtin et l'embauche sera effective début janvier 2020.
- Une pour créer un poste d'agent administratif de première classe à 32/35^{ème} La personne lorsqu'elle sera recrutée effectuera l'ensemble des activités du secrétariat de mairie en vue de remplacer la secrétaire actuelle qui va faire valoir ses droits à la retraite en juin 2020. Comme il s'agira probablement d'une mutation, un temps de tuilage assez long permettra une prise de poste plus confortable.

Ces délibérations ont été votées à l'unanimité.

Le CM a ensuite fait le point sur tous les travaux réalisés dans la commune, le point sur les subventions perçues et celles restant à percevoir. Ceci nous permet déjà de rembourser intégralement, dès cette fin d'année le prêt relais de 250 000 euros qui avait été contracté pour faire face aux factures des entreprises en attendant les retours de TVA et les versements de subventions. Le CM a de nouveau évoqué le devenir de l'ancienne école, et convenu que le sujet soit abordé lors des vœux, avant une consultation des habitants début 2020.

Les élus ont ensuite abordé les questions diverses :

- la tenue de la Commission Communale des Impôts Directs du 10 décembre.
- Après de nombreux contacts avec la Sous-Préfecture le solde, de 77 000 euros, de la subvention de l'Etat (DETR) pour la construction de l'école devrait enfin pouvoir être versé début 2020.
- Syndicat des eaux : le dernier conseil syndical a approuvé le programme de mise en conformité des conduites et l'augmentation de la capacité du réservoir du Supey. La mise en fonction de la station d'épuration de Curtin a commencé.
- Le permis d'aménager du lotissement de La Frette est à la consultation. Le CM décide de démarrer la commission pour étudier les projets d'aménagements des chemins du Gros Châtaigner et de Penon en fonction du projet de lotissement qui sera retenu.
- Dossier Linky : Le recours de la Préfecture contre l'arrêté du maire de novembre 2018, interdisant les compteurs Linky sur le territoire communal, est toujours en cours d'instruction ; aucune date de jugement n'est fixée. Dans l'attente et devant l'imminence de l'intervention d'Enedis les abonnés refusant ce nouveau compteur vont devoir chacun refuser son installation.
- Enfin un tour de table a été fait pour évoquer les points importants à aborder lors des vœux du Conseil Municipal le 5 janvier prochain.

Prochain CM le Lundi 20 janvier 2020 à 20h30